



Strasbourg, le 1^{er} juin 2015.

Un engagement collectif fort pour promouvoir l'identité, la langue et la culture régionales

Les grandes collectivités alsaciennes, le Rectorat et l'OLCA signent trois conventions

Stéphane Bouillon, Préfet de la région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, **Philippe Richert**, Président du Conseil Régional d'Alsace, Ancien Ministre, **Jacques-Pierre Gougeon**, Recteur de l'académie de Strasbourg, Chancelier des universités d'Alsace, **Frédéric Bierry**, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, et **Eric Straumann**, Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin, Député, **ont signé une convention cadre portant sur la politique régionale plurilingue 2015-2030 ainsi qu'une convention opérationnelle portant sur la politique plurilingue dans le système éducatif en Alsace pour la période 2015-2018.**

Les trois Présidents de collectivités et **Justin Vogel**, Président de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA), **ont par ailleurs signé une convention opérationnelle de partenariat et de financement.** **Pascale Schmidiger**, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin, et **Huguette Zeller**, Conseillère Régionale d'Alsace, étaient également présentes.

Ces conventions permettront la **mise en œuvre d'une nouvelle politique linguistique régionale, définie lors des Assises de la Langue et de la Culture Régionales** organisées de 2012 à 2014 par la Région, en concertation avec l'ensemble des partenaires œuvrant dans ce domaine. Cette nouvelle politique s'inscrit en effet dans le cadre d'un projet global partagé par l'État, la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en lien étroit avec l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA), les acteurs de l'enseignement et toutes les associations engagées dans ce domaine.



© Badias / Région Alsace

Actuellement, 24 701 élèves du premier degré public et privé sous contrat sont inscrits dans le cursus bilingue paritaire, soit 14 % des effectifs. Au collège, 4 410 élèves poursuivent le cursus bilingue, soit 5 % des collégiens. Au lycée, l'enseignement bilingue est notamment prolongé par le cursus Abibac, préparé dans 18 lycées de l'académie, dont le double diplôme valide à la fois le baccalauréat français et l'Abitur allemand. 1 278 élèves suivent cet enseignement en 2014-2015, soit 4% des lycéens de la voie générale.

Cette politique linguistique ambitieuse est mise en œuvre dans l'académie de Strasbourg par un engagement fort de l'État. En 2014-2015, pour le premier degré, cela correspond à un investissement de 4,6 M€ ; pour le second degré, l'investissement en collège s'élève à 6,2 M€ et à 2,1 M€ pour l'Abibac.

L'allemand est essentiel dans une perspective d'insertion professionnelle en Alsace. L'académie de Strasbourg développe ainsi, depuis 2014, une co-qualification franco-allemande dans la voie professionnelle. L'Azubi-bacpro¹ permet aux élèves et apprentis français et allemands d'obtenir, outre le diplôme de leur pays d'origine, une attestation de compétences reconnue de l'autre côté de la frontière. Depuis la rentrée 2014, le dispositif est expérimenté dans quatre lycées de l'académie, permettant à 50 élèves de suivre ce parcours original. A la rentrée 2015, il sera étendu à deux nouveaux lycées.

La Région Alsace mène une **politique volontariste en matière de bilinguisme**, avec pour objectif le doublement des cursus bilingues dans les prochaines années. L'emploi transfrontalier est en effet un enjeu majeur pour l'Alsace, avec 63 000 travailleurs en Suisse ou en Allemagne, représentant 8 % de la population active.

A cet effet, la Région a mis en œuvre une série de dispositifs destinés à **faciliter la mobilité transfrontalière** de ses habitants, tant les apprentis que les demandeurs d'emploi au titre de la formation continue. Elle permet à des jeunes, sous contrat d'apprentissage en Alsace, dans le Bade-Wurtemberg et en Rhénanie Palatinat, de réaliser la partie pratique de leur formation au sein d'une entreprise installée dans le pays voisin.

La Région Alsace a également engagé un dispositif de formations professionnelles pour les demandeurs d'emploi, depuis l'identification des postes jusqu'à la mise en place de formations « sur mesure ». Elle propose en outre un programme de formation intitulé « Allemand pro », qui s'adresse aux apprentis, aux demandeurs d'emploi et aux salariés à temps partiel souhaitant conforter leurs compétences afin d'accéder aux offres professionnelles en Allemagne.

A ce jour, plus de 800 personnes, dont près de 205 apprentis, sont engagés dans une démarche de formation et d'apprentissage transfrontaliers.

➤ **Une convention cadre portant sur la stratégie globale dans les domaines éducatif, économique, culturel et sociétal pour la période 2015-2030**

Cette convention, élaborée par l'Etat, la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, fixe l'objectif **d'atteindre 25 % d'élèves dans ce cursus à l'horizon 2030 à l'entrée en classe de 6^{ème}**. Cela devrait se traduire par **une augmentation à 50 % de la part des élèves de maternelle** en cursus bilingue paritaire. La procédure d'ouverture des sites bilingues sera publiée dès cette semaine sur le site de l'académie, avec un calendrier connu de tous les acteurs.



© Maigrot / Région Alsace

La convention opérationnelle 2015-2018 propose notamment :

- de poursuivre la politique de développement des pôles bilingues et de consolider les sites actuels,
- de promouvoir l'enseignement bilingue auprès des parents en leur offrant une visibilité pluriannuelle de la continuité du cursus bilingue, afin de fidéliser les élèves dans cette voie,
- d'opérer une refondation pédagogique du cursus et de diversifier les disciplines autres que la langue enseignée en allemand,

¹ Pour Ausbildung « formation » et Auszubildende « apprentis » baccalauréat professionnel

- d'expérimenter de nouvelles stratégies de recrutement au bénéfice de l'enseignement bilingue régional, de mener une politique d'information soutenue auprès des étudiants d'allemand et des disciplines enseignées en allemand, de mener une réflexion de fond sur la formation initiale et continue des enseignants du cursus bilingue.

➤ **Une convention opérationnelle dans le domaine de l'éducation pour la période 2015-2018**

Cette convention opérationnelle, déclinée à partir de la convention cadre, porte sur une durée de trois ans et correspond aux années scolaires pour mieux suivre l'emploi des moyens et l'évolution des actions afin de pouvoir les réajuster rapidement.

Les principaux objectifs sont de créer et d'accompagner toutes les actions pédagogiques menées dans le cadre de l'enseignement de la langue régionale.

Pour atteindre ces objectifs, chaque collectivité contribue au fonds de concours à hauteur de **1 M€ par an**

➤ **Une convention opérationnelle dans le domaine de la culture et de la vie sociétale en faveur de l'OLCA pour la période 2015-2018**

Cette convention formalise les **missions de l'OLCA**, qui œuvre pour une présence plus forte de l'alsacien et de l'allemand dans tous les domaines. L'objectif est de sensibiliser plus particulièrement les enfants au dialecte alsacien, qui constitue une passerelle vers l'apprentissage de l'allemand, et inversement.

Les missions de l'OLCA reposeront ainsi principalement sur l'animation des territoires. Elles accompagneront notamment les communes, les intercommunalités ainsi que leurs établissements pour le développement de projets de territoires en faveur du bilinguisme et centrés sur l'enfance et la petite enfance. Il s'agira également de sensibiliser les jeunes parents et les grands-parents (lien intergénérationnel), les personnels, bénévoles et intervenants en crèches, dans les centres de loisirs et socioculturels, les médiathèques, les lieux d'accueil parents-enfants, etc.

Dans le domaine de la culture, l'OLCA aura vocation, grâce à son expertise, à promouvoir la création de manifestations et de produits culturels innovants intégrant la langue régionale. Ainsi, l'appel à projets en faveur de la création en langue régionale lancé par l'OLCA en 2014 sera poursuivi.



La Région Alsace soutiendra l'OLCA à hauteur de 560 000 € par an et les deux Conseils Départementaux à hauteur de 66 500 €.

Contacts presse :

- Région Alsace : Gaëlle Tortil – 03.88.15.69.84 – gaelle.tortil@region-alsace.eu
- Préfecture de Région Alsace et du Bas-Rhin : Viviane Chevallier – 03.88.21.68.77 – viviane.chevallier@bas-rhin.gouv.fr
- Rectorat : Daniela vom Scheidt – 03.88.23.38.48 – ce.communication@ac-strasbourg.fr
- Conseil Départemental du Bas-Rhin : Isabelle Huck – 03.88.76.64.42 – isabelle.huck@cg67.fr
- Conseil Départemental du Haut-Rhin : Anne Pradines – 03.89.30.60.70 – pradines@cg68.fr
- OLCA : Isabelle Schoepfer – 03.88.14.12.20 – isabelle.schoepfer@olcalsace.org